Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le 08/06/2026
ID : 007-210703435-20260605-DB_29_2026-DE

Délib n°29-2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ARDECHE 07

N° 29 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- **En exercice: 15**
- **Présents : 12**
- **Votants : 14**
- **Absents : 3**

De la COMMUNE DE VINEZAC
Séance du 5 Juin 2026 à 18h30

Date de convocation : 1er juin 2026
Date d'affichage : 8 juin 2026

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : M. LAURENT André

Présents : MM André LAURENT, Thomas Inselin, Guillaume GRASSET, Mmes Karine LADET, Laurence BROUSSE-KOCH, Aurore LASSON, Isabelle MANENT, MM. Régis ARLAUD, Pierric LIMOUSIN, Gilles CHAROUSSET, Guillaume EXBRAYAT et Guillaume LOPEZ.
Absent : Mme Danièle ROURESSOL donne pouvoir à Mme Karine LADET, Mme Amandine MOLLIER donne pouvoir à M. Guillaume EXBRAYAT, Mme Sarah WARTENA donne pouvoir à Mme Laurence BROUSSE-KOCH
Secrétaire de séance : M. Guillaume GRASSET
Objet : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS :
Le Maire rappelle que le 5 juin les communes doivent désigner les délégués en vue de l'élection des sénateurs du dimanche 27 septembre 2026, pour Vinezac il faut élire 3 délégués ainsi que 3 suppléants (communes de 1000 à 8 999 habitants). Il précise qu'en application des articles L.284 et L. 289 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Il indique que le bureau électoral est présidé par lui et deux conseillers les plus âgés : Mme Laurence BROUSSE-KOCH, M. Gilles CHAROUSSET et deux conseillers les plus jeunes : M. Guillaume Lopez et Mme Isabelle MANENT.

Le maire présente sa liste de 6 conseillers, nommée « Liste Passionnément VINEZAC » :

André LAURENT, Karine LADET, Thomas INSELIN, Laurence BROUSSE-KOCH, Guillaume GRASSET, Danièle ROURESSOL

L'assemblée ne présente pas d'autre liste.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le 08/06/2026
ID : 007-210703435-20260605-DB_29_2026-DE

Après l'élection, le Maire donne le résultat :

Nombre de votants = 14

Nombre de suffrages déclarés nuls = 0

Nombre de suffrages déclarés blanc = 2

Nombre de suffrages exprimés = 12

Le maire a proclamé élus délégués la liste Passionnément VINEZAC à 12 suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les JOUR, MOIS et AN que dessus.
Acte rendu exécutoire après le dépôt

Fait à Vinezac le 8 JUIN 2026

Le maire

MAIRIE DE VINEZAC 07 (Ardèche)

Le Maire,
André LAURENT